



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY AUX CÔTÉS DE NEUFLIZE OBC EN VUE DE LA CESSIION DE SA PARTICIPATION DANS COFILOISIRS À LA BNP PARIBAS

| 10/02/22 | Valéry Denoix de Saint Marc Pierre Descheemaeker



August Debouzy a conseillé Neuflyze OBC dans le cadre de la signature d'un accord avec BNP Paribas portant sur la cession de sa participation dans la société de financement Cofiloisirs, acteur historique du financement du cinéma créé en 1972 et l'un des leaders français et européens avec un total de crédits gérés de 680 millions d'euros.

Les deux banques, qui opèrent toutes les deux en propre une activité de financement audiovisuel, détenaient jusqu'alors chacune 46% du capital de Cofiloisirs. La finalisation de cette opération est prévue dans le courant du deuxième trimestre 2022, après notamment l'autorisation de l'ACPR.

Tout en gardant une priorité forte sur le secteur de l'audiovisuel et du cinéma, la Banque Neuflyze OBC se réorganise pour s'adapter aux nouvelles mutations du secteur et élargir son expertise à l'ensemble des industries culturelles. Depuis des décennies, la Banque est l'un des leaders dans l'accompagnement des entreprises patrimoniales du cinéma et de l'audiovisuel et, à titre privé, de leurs dirigeants et actionnaires. Elle continuera à accompagner ses clients en s'appuyant sur ses propres solutions de services bancaires et de crédits dans un secteur qui devrait connaître une forte croissance en 2022. Elle a également décidé d'amplifier son développement sur des activités en plein essor (jeu vidéo, intelligence artificielle, big data, cyber sécurité et nouvelles technologies digitales).

August Debouzy a conseillé Neuflyze OBC, avec **Valéry Denoix de Saint Marc** et **Pierre Descheemaeker**, associés, et **Ludovic de Talancé**, avocat.
